

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le onze septembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) suppléé par BOULET Janine (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) représenté par PERROTON Sébastien (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Renouvellement de la labellisation Projet Alimentaire Territorial du Roannais 2026-2030

Date de transmission de l'acte: 12/09/2025

Date de reception de l'AR: 12/09/2025

042-244200614-DE2025_1109_08-DE

A G E D I

Le territoire Roannais regroupant Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, les communautés de communes du Pays entre Loire et Rhône, des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé a été reconnu et labellisé par les services de l'Etat depuis le 12 mars 2021 « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) de niveau 2. Cette labélisation est octroyée pour une durée de 5 ans et vient donc à termes en mars 2026.

Pour rappel, un PAT est une démarche qui permet autour de l'alimentation et sur un territoire donné, de travailler à une mise en cohérence des stratégies, initiatives de l'ensemble des acteurs quel que soit leur domaine d'intervention :

- Économiques : structuration des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles ;
- Environnementales : consommation de produits locaux et de qualité, valorisation des modes de production agro écologiques, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Sociales : éducation alimentaire, accessibilité de tous à une nourriture de qualité en quantité suffisante, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Depuis 2021, la démarche PAT s'est adaptée aux différents contextes tout en cherchant à faciliter la mise en place opérationnelle des actions. Cette labellisation a permis de lever des fonds pour la réalisation d'actions locales basées sur la stratégie et les actions présentées en 2020.

A la vue du bilan, le PAT du Roannais a été un outil :

- Supra communautaire, évolutif et opérationnel, multithématiques, en lien avec les politiques publiques, multi-acteurs et innovant ;
- Dont le positionnement était d'aider à faire mais non pas de faire à la place et de favoriser la concertation et la gouvernance sur les enjeux en lien avec l'alimentation
- Agissant selon 4 types de contributions :
 - Mises en œuvre directe d'actions
 - Financement d'actions mise en œuvre par des partenaires
 - Décision de l'instance de gouvernance du PAT (comité de pilotage) de la mise en œuvre d'actions sans financement
 - Participation sans financement

1. Afin de capitaliser sur le travail effectué, les 5 intercommunalités du Roannais proposent de déposer une demande de renouvellement de la labellisation pour le PAT du Roannais auprès des services de l'Etat.
2. L'animation de la démarche PAT du Roannais (poste et actions communes) est assurée par Charlieu Belmont Communauté qui sollicite des financements notamment auprès du FEADER et de l'Etat. Le reste à charge est ensuite réparti entre les 5 intercommunalités au prorata de leur population.
3. Pour les EPCI, il s'agit de valoriser les nombreuses actions déjà réalisées, de soutenir celles en cours ou programmées dans l'avenir, pour réaffirmer leur volonté d'agir pour une alimentation saine et de qualité pour tous. Cette démarche doit permettre de renforcer la coordination entre les acteurs territoriaux pour créer une synergie d'actions dans les domaines tels que le foncier, l'économie alimentaire, la préservation des ressources naturelles, la santé ...

Les axes de travail pour la période 2026-2030 :

- **Produire mieux.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
 - Protéger le foncier agricole (préserver le foncier agricole et faciliter la reconquête des espaces favorables à l'agriculture de proximité (documents d'urbanisme et outils de planification, préservation des sites à enjeux...) ; organiser la mobilisation et la maîtrise du foncier par les collectivités pour le mettre à disposition de maraîchers ; faciliter l'utilisation du foncier pour l'alimentation locale (outil

Date de transmission de l'acte: 12/09/2025

Date de reception de l'AR: 12/09/2025

042-244200614-DE2025_1109_08-DE

A G E D I

- l'installation, critères pour l'attribution du foncier...);
- Accompagner la transition agroécologique et développer des formations adaptées
 - **Approvisionner localement.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
 - Consommer plus de produits locaux et sous signes de qualité en RHD et notamment en restauration collective (Qualité des produits, diversification des menus, interdiction du plastique, information des convives, lutte contre le gaspillage alimentaire conformément aux lois EGALIM / AGECE et Climat et résilience)
 - **Consommer local.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
 - Maintenir les entreprises sur le territoire (assurer la reprise-transmission des exploitations, accompagnement des cédants, accompagnement des porteurs de projets, valorisation des métiers...);
 - **Consommer mieux.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
 - Informer et éduquer sur les liens alimentations et santé en lien avec les contrats locaux de santé
 - **Réduire le gaspillage.** Il s'agit particulièrement pour les collectivités de :
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire en lien avec les PLPDMA
4. Dans la continuité de la première labellisation Roannais Agglomération est sollicité pour porter la candidature à la labellisation « Projet Alimentaire Territorial du Roannais » pour le compte de Charlieu Belmont Communauté, de la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône, celle des Vals d'Aix et Isable et celle du Pays d'Urfé.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

ARTICLE 1 : DECIDE de s'engager dans la démarche de labellisation du « Projet Alimentaire Territorial du Roannais 2026 – 2030 »

ARTICLE 2 : MISSIONNE Roannais Agglomération pour assurer le portage de cette candidature pour l'ensemble des territoires partenaires auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 11/09/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12 09 25
et de la publication le : 12 09 25*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/09/2025
Date de réception de l'AR: 12/09/2025
042-244200614-DE2025_1109_08-DE
A G E D I

